

MAIRIE
DE
REPLONGES



Extrait du Registre
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de REPLONGES

Séance du 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, les vingt-huit mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 15 mars 2024, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

N° Délibération
D152024

Nombre de membres en

Exercice : 27
Présents : 22
Votants : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,
Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian – Mme PACCAUD Christine –
M. MONTERRAT Raphaël, Maires-Adjointes,
Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette – Mme FONTIMPE Catherine –
Mme DESBROSSES Marie-Claire – Mme BOIVIN Nadine – M. MONTERRAT
Franck – M. ALBENQUE Christophe – M. RIGAUD Denis – M. GAILLARD Bruno
– Mme BOZONNET Nathalie – Mme PONCET Florence – Mme DEGRANGE
Valérie – Mme LOURD Mathilde – M. MURE Julien – M. BERRY David –
Mme BONNAT Laura – M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : M. RETY Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme ROBIN
Pascale, M. CHEVRET Pascal a donné pouvoir à Mme RAVAT Ginette,
M. DEVEYLE Alain a donné pouvoir à M. Bertrand VERNOUX, Mme JOLY
Christelle a donné pouvoir à M. ALBENQUE Christophe.

Date de la convocation :
15/03/2024

Absent : M. NILLON Christophe

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Objet de la délibération :

ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2024 du service public
d'assainissement, soumis à la Commission des Finances.

Section d'exploitation :

Une dépense totale de 900 000 Euros décomposée en :

- virement à la section d'investissement :	645 000.00 €
- dotation aux amortissements :	183 168.07 €
- charges à caractère général :	50 000.00 €
- intérêts d'emprunt :	12 000.00 €
- titres annulés sur exercice antérieur :	9 831.93 €

Une recette totale de 900 000 Euros décomposée en :

- redevance d'assainissement :	145 000.00 €
- Participation Assainissement Collectif :	3 259.00 €
- excédent reporté :	665 158.21 €
- amortissement des subventions :	77 000.00 €
- subventions d'exploitation :	9 000.00 €
- mandats annulés :	582.79 €

Accusé de réception en préfecture
001-210103206-20240328-D152024-BF
Date de réception préfecture : 03/04/2024

Section d'investissement :

Une dépense totale de 1 960 000 Euros décomposée en :

- frais d'étude :	130 000.00 €
- travaux sur réseaux :	1 600 000.00 €
- travaux STEP :	29 896.95 €
- amortissement des subventions :	77 000.00 €
- intégration des frais d'études :	73 103.05 €
- remboursement capital emprunt :	50 000.00 €

Une recette totale de 1 96 000 Euros décomposée en :

- excédent antérieur reporté :	1 058 728.88 €
- virement section d'exploitation :	645 000.00 €
- dotation aux amortissements :	183 168.07 €
- intégration des frais d'études :	73 103.05 €

Ce budget est donc équilibré tant en section d'exploitation qu'en section d'investissement, monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur l'ensemble de ces propositions.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- PREND connaissance des propositions de recettes et de dépenses,
- APPROUVE le Budget Primitif 2024 du Service de l'assainissement, tel que présenté.

Pour copie délivrée conforme aux registres,
Replonges, le 02 avril 2024

Le Maire de REPLONGES,



Bertrand VERNOUX